

Conseil Municipal de Durtol

Séance du 21 février 2022

Convocation individuelle a été adressée à chaque membre du conseil municipal le 14 février 2022.

ORDRE DU JOUR

- **EPF SMAF** : Rétrocession de la parcelle AE 343 à la commune suite à la création de l'espace de santé ;
- **RAM** : Renouvellement de la convention pour la gestion du service commun « Relais Assistantes Maternelles » entre les communes de ROYAT, ORCINES et DURTOL ;
- Délibération portant sur l'augmentation du temps de travail d'un agent des écoles ;
- **Clermont Auvergne Métropole** : Délibération concernant le projet d'équipement communautaire de proximité (ECP) ;
- ✓ *Questions diverses.*

Présents : François CARMIER (Maire), Louis-Pierre MOREAU, Sabrina DOS-SANTOS, Patrice LIGIER, Delphine GIGOUX, Gilles VESCOVI (Adjoints), Roger RAYNAL, Francis CHEVARIN, Philippe SUCHET, Philippe THOMAS, Caroline MENDES, Stéphanie VIGNAN, Marie-Estella MATHURIN, Michel SABRE, Didier BONIN et Jérôme CHAMALET.

Procurations : Sophie BAUD à Delphine GIGOUX
Marine CHANUT à Sabrina DOS SANTOS

Absent excusé : Michèle ORIOL.

Delphine GIGOUX a été élue Secrétaire de séance.

RACHAT D'IMMEUBLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER-SMAF

N°2022-01

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la commune les immeubles cadastrés suivants : AE 343, pour une superficie totale de 1850 m².

Le projet ayant été réalisé, il est proposé aujourd'hui au conseil municipal, de racheter ce bien. Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 256 338,54 € (dont 426,89 € de frais de procédure). Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour 1 196,43 € dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2022 ainsi qu'une TVA sur marge de 2 435,21 € (dont 239,28 € sur les frais de portage), soit un prix de cession toutes taxes comprises de **259 970,18 €**.

Sur ce total s'ajoutent 1 047,97 € de frais d'étalement ainsi que 209,59 € de TVA.

La commune a déjà réglé à l'EPF-SMAF Auvergne la somme de 173 324,88 € au titre des participations (2021 incluse). Le restant dû est de 87 902,86 € TTC.

Ce montant sera remboursé par échéances, soit :

Année	Capital	Frais	TVA	Annuité
2022	27 260,28 €	1 196,43 €	2 435,21 €	30 891,92 €
2023	27 669,17 €	696,92 €	139,38 €	28 505,47 €
2024	28 084,21 €	351,05 €	70,21 €	28 505,47 €
	83 013,66 €	2 244,40 €	2 644,80 €	87 902,86 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le rachat par acte administratif de l'immeuble cadastré suivants : AE 343 ;
- Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- Autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- Désigne monsieur Louis-Pierre MOREAU, premier adjoint, comme signataire de l'acte.
- S'engage à racheter à la demande de l'EPF Auvergne les biens acquis pour son compte dont le portage financier est arrivé à son terme et lorsque l'aménagement a été réalisé.

Vote : à l'unanimité

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION TRIPARTITE
POUR LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M)
ROYAT-ORCINES-DURTOL

N°2022-02

Vu la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2011, actant la volonté de la commune de Durtol de rejoindre le R.A.M par l'intermédiaire d'une convention tripartite,

- Considérant le besoin de renouveler la convention tripartite, originellement signée par la commune de Durtol, tant en terme d'objectifs qu'en terme de répartition financière des dépenses,
- Considérant les différentes réunions préparatoires qui ont eu lieu en amont entre les communes de ROYAT, ORCINES et DURTOL, et qui ont permis d'élaborer le présent projet de convention constitutive d'une entente intercommunale pour la gestion d'un service commun de relais d'assistantes maternelles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention ;

Vote : à l'unanimité

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

N°2022-03

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une réorganisation du planning d'un agent affecté au service des écoles, au service d'entretien et au service de restauration scolaire, cette modification nécessite d'augmenter le temps de travail de ce personnel en fonction de son grade et de créer le poste correspondant :

- un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet de 149 heures par mois ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet de 151h67 par mois à compter du 1^{er} mars 2022,

Vote : à l'unanimité

ECP DE DURTOL : APPROBATION DU PROGRAMME

N°2022-04

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Durtol s'est positionnée en décembre 2019 en faveur de l'implantation d'un équipement communautaire de proximité (ECP) sur son territoire.

Afin de répondre à cette sollicitation, Clermont Auvergne Métropole a lancé en novembre 2020 une étude de programmation, réalisée par le cabinet Kantara en étroite collaboration avec les représentants de la commune, afin de définir les attendus autour de ce nouvel équipement.

Après étude, la commune souhaite engager une opération de restructuration-extension de son école de musique située en cœur de ville, qui devra permettre de remettre à niveau l'équipement existant, implanté dans l'ancienne école primaire, et de lui adjoindre un petit auditorium pour les pratiques collectives et de petites représentations. La parcelle retenue abrite un second bâtiment dédié aux activités associatives, qui fera l'objet d'une réhabilitation ultérieure.

Le développement de cette nouvelle offre à Durtol profitera à l'ensemble des communes partenaires de l'école de musique de la Vallée du Bédât : c'est en effet, unies par convention que les communes de Cébazat, Châteaugay, Blanzat, Nohanent et Durtol coopèrent au bon fonctionnement d'une école de musique unique, sur un territoire qui compte près de 20 000 habitants. Le nouvel équipement viendra compléter dans ce cadre les locaux disponibles sur les communes de Cébazat et Blanzat au service des enseignements mutualisés, qui touchent actuellement plus de 600 élèves.

Approbation du programme :

Le programme proposé en annexe fixe les objectifs généraux suivants :

- La remise à niveau acoustique, technique et thermique de l'ancienne école primaire pour répondre aux nouvelles réglementations et offrir un confort d'usage aux enseignants et élèves de l'école de musique, en accord avec les préoccupations et enjeux environnementaux,
- Le développement de la pratique de musique de chambre, la chorale et la pratique scénique par la création d'une salle de pratique de 84 places, adossée au bâtiment existant, permettant la répétition collective et ponctuellement de la diffusion avec une capacité d'accueil de 84 places,
- Le réaménagement de la cour d'accès à l'école et des stationnements nécessaires au fonctionnement de l'équipement. Le reste des extérieurs fera l'objet de travaux ultérieurs, prévus lors de la réhabilitation du bâtiment associatif.

Hors extérieurs, il est ainsi prévu que la surface de l'équipement passe de 193 à 411 m², avec un espace d'accueil et de convivialité de 36 m², des salles de cours réaménagées sur 143 m² auxquelles s'ajoute la salle de pratique collective et la petite diffusion de 220 m² ainsi qu'un espace réservé aux équipes de 12 m², inexistant jusqu'à présent.

À ce stade, le coût travaux est estimé à 1 067 572 € HT. Le coût d'opération, qui intègre en plus des travaux les coûts liés aux études, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'œuvre, aux aléas et révisions de prix ainsi qu'au petit équipement est estimé à 1 842 180 € TTC.

La participation forfaitaire de Clermont Auvergne Métropole pour la réalisation de l'ECP s'élève pour sa part à 1 800 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve :

- Le programme présenté ci-dessus ;

Vote : Pour : 16
: Contre : 1
: Abs : 1

QUESTIONS DIVERSES :

1 - Monsieur le Maire clos la séance l'ordre du jour étant épuisé.

2 - Monsieur Michel SABRE souhaiterait savoir si monsieur le Maire à fait le choix d'accorder son parrainage à un candidat pour la prochaine élection présidentielle du 10 avril 2022.

François CARMIER : « Après discussions avec les membres de la liste « Vivre Durtol », j'ai fait le choix de ne parrainer aucun candidat pour ce scrutin conformément à notre engagement d'une liste non partisane lors de notre campagne municipale de 2020 ».

Didier BONIN fait remonter la demande d'un étudiant de la commune actuellement en Licence Pro dans le domaine des eaux et forêts, ce dernier cherche un stage rémunéré de 3 à 5 mois dans le secteur public local (développement de projets de territoires).

Le Maire précise qu'il faudrait voir avec Clermont Auvergne Métropole dans ce domaine.

Séance levée à 21h35